Nouvelles de l'activité des sociétés

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

leur permettant d'exposer leurs corps aux rayons solaires. Les Assyriens pratiquaient avec une égale confiance le bain de soleil. Plus tard les Grecs pratiquèrent l'*arénation*, qui consiste à s'exposer sans vêtements sur le sable brûlant.

Les Romains ont peut-être été les premiers à méthodiser la cure solaire. Coelius Aurelianus conseille l'emploi de l'héliothérapie contre les maladies de la peau, la phtiriase (lisez la pédiculose), le rachitisme et bien d'autres affections.

Antyllus traite le rachitisme et l'atrophie musculaire par le massage au soleil.... Le malade doit successivement exposer toutes les parties de son corps au soleil. Le bain de soleil active la sudation, empêche la corpulence, fortifie les muscles...

De l'antiquité jusqu'à l'année 1800 environ, très longue période où l'héliothérapie est oubliée; séculaire éclipse du soleil.

Dès les premières années du XIXe siècle, quelques travaux isolés préconisent de nouveau l'emploi du bain de soleil. C'est un empirique, Rickli, qui étudia de près la méthode, sut établir les règles d'une technique héliothérapique, et mérite le nom de « père de l'héliothérapie ».

Ses expériences, appuyées par les recherches de Finsen et de ses élèves sur l'action physiologique de la lumière, furent reprises à la fin du XIXe siècle par l'école de Lyon (Ollier, Poncet et ses élèves) et entrèrent définitivement dans la pratique sous l'impulsion de Bernhard (de Samaden) et de Rollier (de Leysin).

Telles sont, très sommairement indiquées, les grandes étapes historiques par lesquelles est passée l'héliothérapie; dans ce qui va suivre, nous ferons abstraction des questions d'écoles, de stations, de pays et de personnes. Envisageant de plus haut l'héliothérapie, nous laisserons le soleil dans le ciel et nous dirons ce qu'il est capable de faire en tous lieux — aussi bien sur le littoral méditerranéen, dans les Alpes de Savoie, dans les Cévennes, que dans les Alpes grisonnes ou vaudoises.

Pourtant, cette étude gagnera en précision, si elle s'inspire d'un exemple concret, et l'on nous excusera si, par opportunité, nous empruntons nos descriptions surtout à la station de Leysin et aux expériences du docteur Rollier. Il n'est d'ailleurs que légitime de s'en rapporter, en ces matières, aux publications de ce jeune médecin, qui est aujourd'hui, sinon le créateur de l'héliothérapie, au moins le spécialiste le plus brillant et le plus autorisé de cette méthode nouvelle. *(A suivre.)*

Nouvelles de l'activité des sociétés

Alliance suisse des samaritains. — L'assemblée générale annuelle des délégués de l'Alliance suisse des samaritains a eu lieu à Winterthour les 26 et 27 juillet 1919. Sur 350 sections, 178 étaient représentées par 228 délégués.

L'ordre du jour indiquait: 1° Procès-verbal de la dernière assemblée des délégués. 2° Rapport annuel. 3° Comptes de 1918 et rapport des vérificateurs. 4° Budget pour 1919. 5° Nomination d'une section vérificatrice. 6° Principes concernant l'instruction et l'activité de monitrices pour cours de soins à donner aux malades. 7° Règlement pour cours de soins à donner aux malades et cours d'hygiène. 8° Règlement pour postes de samaritains. 9° Principes pour la fondation d'une caisse de secours. 10° Dispositions concernant l'allocation de subventions. 11° Désignation du lieu de la prochaine assemblée. 12° Divers.

Le président central, M. Rauber, ouvre la séance en prononçant quelques paroles de bienvenue et invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire des samaritains morts pen-

dant l'année écoulée, victimes de leur devoir. — Lecture est faite de télégrammes de M. le Dr de Marval et des sections de Blonay et de St-Légier, empêchés d'assister à l'assemblée. Puis on passe à l'ordre du jour.

1° Le procès-verbal est adopté.

2° Par suite d'une demande des sections romandes, le rapport annuel donnera dorénavant quelques titres de livres français dans la liste des articles en vente.

3° et 4°, comptes et budget, sont adoptés.

5° La section de Winterthour est nommée section vérificatrice pour 1920.

6° Cours de soins à donner aux malades. Ce projet ayant été discuté sérieusement par une sous-commission composée en majorité de médecins, le Comité central propose à l'assemblée de l'accepter sans opposition. Deux petites modifications seront apportées au texte:

a) le titre sera: Principes concernant l'instruction et l'activité du *personnel enseignant* au lieu des « monitrices »;

b) à l'article 2, la préférence sera donnée aux *infirmières* et non aux « sœurs ».

7° Ce projet sera revu par une sous-commission nommée par la Croix-Rouge.

8° Le Comité central n'a donné dans ce projet que quelques indications auxquelles les sections seules qui tiennent à une subvention sont tenues de se soumettre.

9° Le projet soumis n'est pas définitif. Chaque section devra en discuter avant qu'il soit possible d'en élaborer un définitivement. Cette question mérite un sérieux examen.

10° Art. *c)*, il est recommandé de remplir un formulaire de budget afin que la somme ne dépasse pas ce qui avait été prévu. — Art. *d)*, il est à prévoir que la subvention sera de 20 fr. au lieu de 5 fr. Ce projet est adopté.

11° Genève accepte d'organiser l'assemblée générale en 1920.

12° *a)* il sera de nouveau délivré des cartouches de pansement à la fin d'un cours; *b)* prière de n'employer les timbres que pour les affaires samaritaines; *c)* des thermomètres peuvent être obtenus au prix de 2 fr. 25; *d)* en 1921, le bénéfice entier des cartes du 1er août est assuré à l'Alliance suisse des samaritains. Nous ne prouverons notre reconnaissance qu'en nous dévouant toujours davantage.

Séance levée à 12½ heures.

Merci à la section de Winterthour de son dévouement à la cause samaritaine. Les nombreux délégués qui ont eu le plaisir d'être reçus si gracieusement par leurs confrères de la Suisse allemande en garderont un excellent souvenir. J. B.

Croix-Rouge argovienne. — La Société argovienne de la Croix-Rouge nous adresse un compte-rendu de son activité bienfaisante en faveur des troupes mobilisées de 1914 à 1918.

Elle a réuni dans les onze districts du canton d'Argovie pour 70,000 fr. de dons en espèces et en nature, qui ont été répartis entre les soldats nécessiteux (principalement ceux de la 11e brigade d'infanterie).

Le président du Comité, M. le Dr Schenker, se plaît à reconnaître la bienveillance de la population en faveur de cette œuvre patriotique et tient à lui exprimer sa reconnaissance au nom du Comité de la Croix-Rouge argovienne et des organisateurs de cette action de secours maintenant terminée.

Moutier, samaritains. — Le dimanche 3 août la section de Moutier avait organisé un exercice à la montagne de Moutier. La colonie de vacances ayant eu un accident de voiture, notre section lui porta les premiers secours. Après avoir reçu les premiers pansements, les blessés furent transportés avec ménagement au lazaret où M. Mosimann nous fit la critique. Les pansements sont généralement assez bien faits.

En outre, notre section est en train d'installer à Moutier un poste de sœur visitante, ce qui apportera sans doute le soulagement dans les familles éprouvées par la maladie. Une collecte organisée dans ce but a trouvé un accueil favorable parmi la population à laquelle, ainsi qu'à nos dévouées collectrices, nous adressons nos meilleurs remerciements.

Il est très encourageant pour nous tous samaritains de nous sentir soutenus par la population dans la poursuite de notre idéal qui est de verser un baume sur les souffrances de nos prochains.

Le 31 août nous aurons le plaisir de participer à la Journée jurassienne à Tavannes, où sur les pâturages de nos montagnes, il nous sera doux de resserrer un lien fraternel avec nos sœurs des sections du Jura. O. M.

Imprimerie coopérative de Berne (rue Neuve, 34)